

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_043

PAPI Tarn-amont : Activation de la tranche optionnelle du marché relatif à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens bâtis et assistance pour la mise en oeuvre des travaux (axe 5)

Le neuf juillet deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est rassemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Anne-Sophie BOURASSEAU, François LEROY, Eric SAQUET, Thomas CHAUCHARD, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT

Étaient représentés : Sylvain MOLINES représenté par David HERRARD

Secrétaire de séance : David HERRARD

Date de convocation : 01 juillet 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

Considérant la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention 2019-2021 sur le bassin du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet du Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Vu le passage du dossier du PAPI Tarn-amont en commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis donné en date du 3 octobre 2023, ainsi que le courrier de labellisation de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_043-DE
A G E D I

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_027 du 5 octobre 2023 actant le lancement de l'action sur les diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029,

Vu le lancement de la 1^{ère} consultation, en procédure formalisée, du 1^{er} mars 2024 au 2 avril 2024, relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2024_017 du 25 avril 2024 actant la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 14 avril 2024, sur l'attributaire du marché,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2024_030 du 20 septembre 2024 retenant l'offre de SAS Mayane, basé à Montpellier pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux,

Vu le marché notifié le 22/10/2024 comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle,

Considérant que la tranche ferme se termine en octobre 2026,

Considérant que les objectifs ont été atteints pour les diagnostics campings de la tranche ferme,

Considérant de nouvelles demandes de diagnostics campings,

Le Président informe que l'axe 5 du PAPI complet du Tarn-amont concerne la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Les actions 5.1 à 5.2 concernent respectivement la réduction de la vulnérabilité des différentes typologies d'enjeux :

- 5.1 des habitations,
- 5.2 des activités économiques, y compris les campings,

Le Président propose l'activation de la tranche optionnelle du marché, uniquement, à ce jour pour les diagnostics campings, à partir d'un ordre de service d'affermissement,

Pour les autres typologies d'enjeux (habitations, entreprises), la tranche optionnelle sera activée plus tard, si besoin, et dès que les objectifs de la tranche ferme sont atteints.

Le coût global de la tranche optionnelle est de 257 227,50 € HT, soit 308 673 € TTC

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide d'activer, à ce jour, la tranche optionnelle uniquement pour les diagnostics campings,

Donne pouvoir au Président, pour activer, ultérieurement et si nécessaire la tranche optionnelle pour les autres typologies d'enjeux (habitations et entreprises),

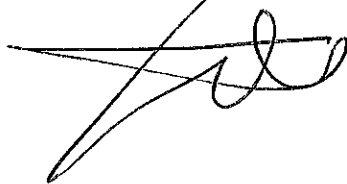
Autorise le Président à signer l'ordre de service d'affermissement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette tranche optionnelle.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjoul, les jours, mois et an susdits

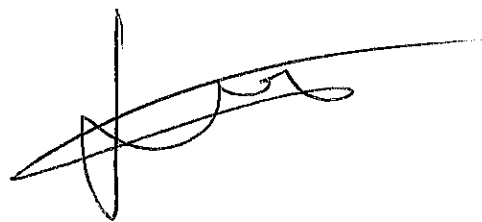
Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_043-DE
A G E D I

Au registre sont les signatures

Le Président, Thierry SOLIER



Le Secrétaire de séance, David HERRARD



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21 / 07 / 20 26
et publié ou notifié
le 16 / 07 / 20 26

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_043-DE
A G E D I